

ATTESTATION SPORTIVE : SPORTIF DE BON NIVEAU

Concernant les étudiant.e.s arbitres :

Fournir une attestation de pratique signée par votre responsable arbitrage
et indiquant (saison en cours et année N-1) : nombre de matchs, niveau arbitré, catégorie.

Concernant les sportifs de bon niveau :

Partie à compléter uniquement par la Fédération ou la Ligue (voir critères ANNEXE 2)

Niveau de pratique

Sports collectifs

Catégorie d'âge :

Niveau de championnat :

Sports individuels

Catégorie d'âge :

Niveau de championnat :

Classement / niveau de performance :

Sélections fédérales et/ou universitaires

Année en cours - Type de sélection :

Résultats obtenus :

Année N-1 - Type de sélection :

SIGNATURE DU PRESIDENT DU CLUB